

Chapitre 3: Droits et libertés

1. Introduction : Un droit, des droits ? Pour tous, par tous ?

A.



Cette phrase, on l'entend parfois dans les classes. Les élèves savent souvent ce que les professeurs ont le droit ou pas de faire. Mais, finalement, si **vous** deviez définir ce qu'est un droit, que diriez-vous ?

.....

.....

.....

B. Mes droits ? Tes droits ? Leurs droits ?

Voici différents documents. Quels droits présentent-ils ? Sont-ils respectés ?

Lis les différents articles et analyse-les en complétant le tableau à la page deux. Identifie le droit dont il est question et s'il est énoncé ou dénoncé.

Document 1 :

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite¹ des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

¹Traite : commerce

Article 4 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), (New-York, 10 décembre 1948 (d'après F. Rouvillois, *Les déclarations des droits de l'Homme*, Paris, Flammarion, 2009, p.155-163)

Document 2 : Libye : des migrants vendus aux enchères comme esclaves

« En l'espace de quelques minutes, ils ont assisté à la vente d'une douzaine de migrants, cédés par des passeurs pour des sommes allant de 500 à 700 dinars libyens (jusqu'à 435 euros). »

Source : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/15/libye-des-migrants-vendus-aux-encheres-comme-esclaves_5215509_3212.html#sh7duHuymiRSOAu6.99

**Document 3 :**

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), New York, 10 décembre 1948 (d'après Ph. Ardant, *Les textes sur les droits de l'Homme*, Coll. « Que sais-je » Paris, PUF, 1990, p. 66-71)

Document 4 : Attentat Charlie Hebdo, 7 janvier 2015.**Document 5 :**

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel¹ et au vote secret (...). »

¹Suffrage universel : système électoral qui accorde le droit de vote à tous les citoyens.

Article 21 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), New York, 10 décembre 1948 (d'après Ph. Ardant, *Les textes sur les droits de l'Homme*, Coll. « Que sais-je » Paris, PUF, 1990, p. 66-71)

Document 6 : Révolution des parapluies, automne 2014



« En septembre - octobre 2014, des dizaines de milliers de manifestants protestent pour réclamer le droit de tous à présenter sa candidature au poste de gouverneur de la province. Seuls les candidats proposés par le gouvernement chinois peuvent en effet se présenter à cette élection. Ce gouvernement réprime les manifestations, notamment en lançant des gaz lacrymogènes dont les manifestants se protègent à l'aide parapluies.»

Source : Terrhistoire, J-L. JADOULE, Tome 1, Editions Erasmé, 2015.

Document 7 :

« Toute personne a le droit à l'éducation ».

Article 26 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), New York, 10 décembre 1948.

Document 8 :

20 NOVEMBRE: JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, 8 HEURES DU MATIN.



Un droit qui vous semble un devoir, une corvée même mais qui est une chance quotidienne : le droit à l'apprentissage.



Caricature de VADOT dans *Le Vif/L'Express*, 23 novembre 2007, p. 3

Seraing

Doc	Droit évoqué	Description document
1	Droit à la liberté	Personne ne peut être réduit à l'esclavage
2	Droit à la liberté	Il existe pourtant des marchés d'esclaves en Libye en 2017.
3	Liberté d'opinion et d'expression	On ne peut être inquiété pour ce qu'on dit /ce qu'on pense (attention respect de l'autre)
4	Liberté d'opinion et d'expression	Caricature pour dénoncer les attentats contre la liberté d'expression
5	Droit politique	Droit de gérer son pays ou d'élire ses représentants
6	Droit politique	Les Chinois veulent pouvoir élire les représentants de leur choix.
7	Droit à l'éducation	On a tous le droit d'apprendre
8	Droit à l'éducation	Même si ça nous ennuie, apprendre est une chance que tous les enfants n'ont pas.

Conclusion :

Ces documents présentent différents droits. Ils semblent simples mais sont, aujourd'hui encore, bafoués en Belgique ou ailleurs dans le monde.

Ils nous paraissent définitivement acquis. Un peu comme s'ils avaient toujours existé et qu'ils existeront toujours.

Mais ça n'a pas toujours été le cas et nous oublions parfois la chance que nous avons car ces droits ont été durement obtenus par les générations précédentes.

2. L'acquisition de droits : la Révolution française

Nous allons découvrir ensemble le documentaire : « *la Révolution, quelle aventure* ». En visionnant ce documentaire, vous devrez répondre à un questionnaire.

Pour vous aider voici quelques documents afin de « vous mettre dans le bain. » Nous allons découvrir la France d'Ancien Régime et situer quelques faits et personnages historiques importants. A la lecture de ces documents, n'oubliez pas de répondre aux questions.



Doc 1 : La France de l'Ancien Régime : une société hiérarchisée et inégalitaire.

La société française compte 26 millions d'habitants répartis en trois ordres ou classes sociales : la **noblesse**, le **clergé**, le **tiers-état**. Ses trois ordres sont bien séparés et hiérarchisés. Le Roi fait le lien entre les groupes, gère comme il l'entend toute la société. Il est celui qui a été choisi par Dieu. La société française d'Ancien Régime est donc une monarchie absolue de droit divin.

- La **noblesse** se divise en
 - *haute noblesse* (familles proches du trône), noblesse de robe (magistrature : juge...) et
 - *petite noblesse* (gentilshommes peu fortunés).
- Le **clergé** se sépare en
 - *haut clergé* (évêque, cardinaux et abbés) et
 - *bas clergé* (curé de campagne qui partagent le mode de vie du peuple).

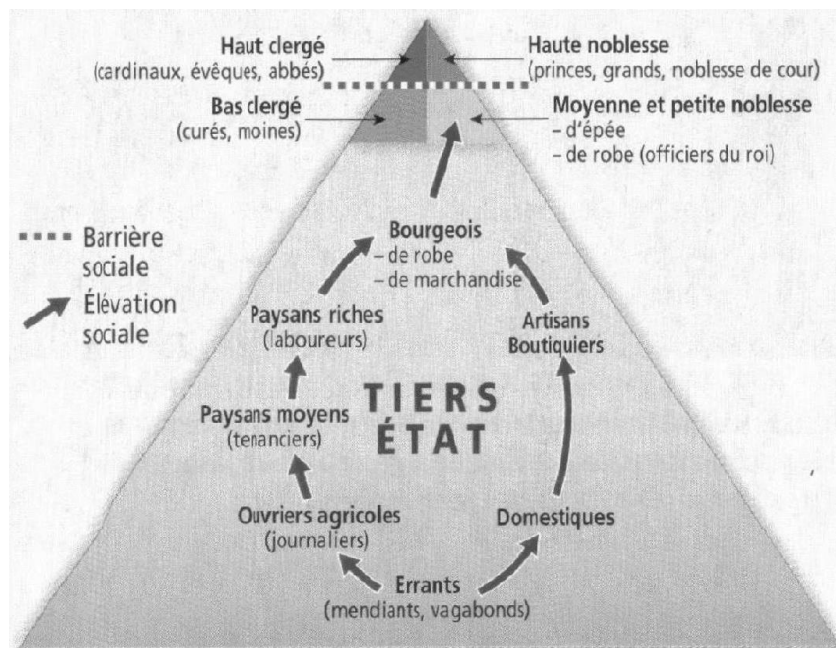
- Le **tiers état**, groupe le plus nombreux, représente 98% de la population. C'est la partie active de la population (celle qui travaille). Elle se compose de plusieurs sous-groupes :
 - La *bourgeoisie* : industriels banquiers, commerçants, avocats, médecins,... Même si elle est à la base de l'économie nationale et qu'elle fournit les cadres administratifs, elle est écartée des charges politiques.
 - *Petit peuple des villes* : ouvriers, petits artisans, miséreux sans emploi...
 - *Paysannerie* : partie la plus importante et la plus nombreuse.

Seul le tiers état paye des impôts, les deux autres groupes jouissent de privilèges.

1. Les trois ordres dans la société française sont-ils à égalité ?

...Non, la noblesse et le clergé bénéficient de privilèges (avantages) et pas le tiers-états. Par exemple, seul cet ordre paye des impôts. ...

Doc 2 : représentation schématique de la société française d'Ancien Régime avant 1789.



1. Que nous montre ce schéma ?

... Il nous montre l'importance du tiers état par rapport aux deux autres ordres et les évolutions possibles. Aucun échange n'est possible entre le clergé, la haute noblesse et le reste de la société. C'est très hiérarchisé...

Doc 3 : La monarchie française, une monarchie absolue

Le roi de France est sacré, c'est à dire que le pouvoir du roi est d'origine religieuse donc divine.

A partir du XVIème siècle, la monarchie se renforce. C'est le cas sous le règne de Louis XIV de 1661 à 1715. Louis XIV impose un système de gouvernement où le roi a tous les pouvoirs : la monarchie absolue. Il établit sa résidence à Versailles où il impose les principes de la cour.

Louis XIV roi soleil a su imposer un pouvoir politique et une certaine idée de société.

En 1774, le roi Louis XVI monte sur le trône de France. Il hérite d'une situation délicate : s'il est toujours, théoriquement, monarque absolu de droit divin, son pouvoir est en réalité bien davantage contesté que celui de ses prédécesseurs.

1. Quel est l'opinion de la société sur la royauté quand Louis XVI monte sur le trône ?

... Négative, son pouvoir est contesté. La monarchie absolue (où le roi a tous les pouvoirs) est de moins en moins acceptée. ...

Doc 4 : les grands événements de la révolution française

A la fin des années 1780, les caisses de l'Etat français sont vides. Le Roi Louis XVI et son ministre des Finances Necker souhaitent faire payer des impôts à la noblesse et au clergé. Le tiers état se montre enthousiaste contrairement aux deux autres ordres. Afin de trouver une solution, le Roi décide la **convocation des Etats généraux** afin d'obtenir le soutien populaire dont il a besoin pour faire passer sa réforme. Les Etats généraux sont une grande assemblée où sont représentées la noblesse, le clergé et le tiers état. Chaque représentant se présente avec un cahier de doléance où sont notées les réclamations des Français.

Suite à une discorde concernant la manière de voter, le tiers état décide de se constituer en **Assemblée nationale**. Ils décident de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France, c'est le **serment du jeu de paume**. De grandes discussions sont entamées.

L'**Assemblée** nationale devient **Constituante** et réfléchit aux bases d'une monarchie constitutionnelle. Elle ne sera plus absolue (seul le roi décidait) mais il devra respecter la constitution soit les lois du peuple français).

En réaction, Louis XVI renvoie son ministre des Finances, Necker*, qu'il tient comme responsable des troubles. La population est déçue et se révolte. Sous l'impulsion de Camille Desmoulines, **le peuple prend la Bastille*** d'assaut, le **14 juillet 1789**. Louis XVI rappelle Necker.

L'assemblée improvise une garde nationale et arbore les premières cocardes* tricolores : le blanc des Bourbons (du roi) entre le bleu et le rouge, les couleurs de Paris. Hélas, très vite, c'est l'anarchie. Des rumeurs circulent sur la réinstauration des anciens privilèges, c'est la **Grande Peur** dans les campagnes. Les paysans se déchainent contre les aristocrates et le clergé et



Ouverture des Etats généraux à Versailles le 5 mai 1789, Auguste Couder 1839.

saccagent leur demeure. La **nuît du 4 août**, l'Assemblée abolit tous les privilèges. Le 11 août, l'égalité civile et fiscale est déclarée.

Le 26 août, l'Assemblée adopte la **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen**. Les discussions continuent sur l'instauration d'une nouvelle manière de gouverner. Le Roi se voit attribuer un droit de veto (refus). Il s'en sert pour bloquer les discussions. Il refuse également de signer le traité sur la fin des privilèges et la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Le 5 octobre 1789, le mécontentement gronde dans les rues, le peuple a faim et veut du pain. Un groupe de femmes, mené par Théroigne de Méricourt, va rechercher le Roi et sa famille à Versailles pour le ramener au château des Tuileries à Paris. L'assemblée y siège également.

Le 21 juin 1791, le Roi tente de s'enfuir avec sa famille et d'aller rejoindre les puissances étrangères (notamment la monarchie autrichienne) mais il est rattrapé à Varennes et ramené de forces. Il perd ses pouvoirs, c'est la **monarchie constitutionnelle**. L'**Assemblée Législative** remplace l'Assemblée Constituante, la révolution semble terminée pourtant des troubles économiques, des divisions au sein du clergé et la non-détermination du rôle du roi annoncent un avenir bien sombre.

A l'assemblée siègent différents députés. Des clubs vont apparaître. Certains sont pour la monarchie, les autres sont contre, les Jacobins et les Cordeliers par exemple.

Les monarchies européennes voient d'un mauvais œil la révolution française. Elles ont peur que des idées démocratiques se répandent au sein de leur population. Pour tenter d'empêcher cela, elles décident de déclarer la guerre à la France. Étonnamment, le Roi Louis XVI vote en faveur de la guerre en 1792. Les premières batailles commencent et c'est le désastre. Les responsables français comprennent la manœuvre du Roi. Si la France révolutionnaire perd, il sera réinstallé sur le trône. La colère gronde une nouvelle fois et le 10 août, les sans-culottes* prennent d'assaut le palais des Tuileries, le Roi et sa famille sont écroués à la prison du Temple. L'idée d'une république fait son chemin. L'Assemblée Législative* prend le nom de **Convention** et siège pour la première fois le 21 septembre 1792 après que l'armée française ait réussi à repoussé l'armée austro-prussienne*. La première mission de la Convention est de régler le sort de la monarchie. Après un procès, Louis XVI est condamné à mort et sera guillotiné le 21 janvier 1793. L'Europe est sous le choc et la France se retrouve isolée sur le plan international.



Dans les campagnes françaises, le choc est également important.

Les paysans ont du mal à suivre les événements qui se déroulent à Paris. Ils étaient attachés au Roi et à la religion. Une insurrection éclate en Vendée, d'autres régions se révoltent : Lyon, Marseille... C'est la période de la **Terreur**, période de représailles. Un calendrier révolutionnaire est mis en place. Tout le monde devient suspect et un tribunal révolutionnaire s'ouvre. Des milliers de personnes seront condamnées à mort parce que simplement soupçonnées d'être des ennemis de la révolution. La Terreur prend fin en 1794 avec la mort de Robespierre*, politicien responsable de nombreuses mesures qui transformèrent la France.

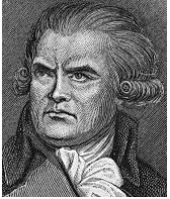
Une troisième constitution marque l'instauration du **Directoire** dirigé par cinq directeurs (pouvoir exécutif*) et deux chambres législatives. Celui-ci gèrera la France jusqu'en 1799 et l'arrivée d'un certain Bonaparte au pouvoir. Le visage de la France depuis 1789 avait alors bien changé.

* Voir document 7 : lexique

Doc 5: quelques grands personnages

Cordeliers : club (association) de révolutionnaires fondé à Paris en avril 1790 qui siégeait au couvent des Cordeliers.

Danton : fondateur des Cordeliers. Il jouera un rôle important à l'Assemblée, se révélant un orateur efficace. Il sauvera par des accords secrets avec le duc de Brunswick permettant une victoire décisive contre les puissances européennes. A la base de la Révolution. Il sera décapité le 5 avril 1794



Girondins : association politique siégeant à l'Assemblée législative et à la Convention. Ils sont partisans de la guerre contre les ennemis de la Révolution aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire français. Proche des Jacobins auxquels ils étaient associés un temps.

Jacobins : club révolutionnaire de 1789, antiroyaliste, favorable à la République.

Marat : figure marquante de la Révolution, partisan d'une monarchie constitutionnelle. Il sera tué dans son bain.



Montagnards : députés de l'assemblée législative, assis à gauche, favorable aux changements les plus importants (progressistes) et à la République.

Necker : Ministre des Finances de Louis XVI, il tente de réduire les dépenses et essaye de réformer les structures de l'administration financière. Il sera populaire.

Olympe de Gouges : femme politique, pionnière du féminisme français.

Piémontais : du Piémont, région du nord de l'Italie.

Prussiens : L'empire prusse est situé sur le territoire de l'Allemagne.

Robespierre : homme politique révolutionnaire, à la base de mesures exceptionnelles et rigoureuses (la Terreur) afin de vaincre les ennemis de la Révolution. Il mourra lui aussi guillotiné le 28 juillet 1794.



Doc 6 : quelques événements, lieux importants

La *Saint Barthélémy* : le massacre de la Saint-Barthélémy fait référence aux massacres des protestants à Paris en 1572. La Saint Barthélémy des patriotes signifie le massacre de tous les patriotes (partisans de la révolution).

La *Bastille* : ancienne forteresse, symbole de la monarchie absolue. On pouvait y être envoyé sur simple ordre du Roi (lettre de cachet).

Les *Tuileries* : palais royal à Paris.

Versailles : localité située à proximité de Paris. Louis XIV transformera ce pavillon de chasse en un château exceptionnel résidence officielle des monarques français jusqu'à la Révolution française.

Manifeste de Brunswick : proclamation du chef de l'armée de Prusse destiné à faire peur à la population parisienne. Il aura l'effet inverse et galvanisera les foules prêtes à se battre pour défendre leur Révolution.

Doc 7 : lexique

Assignat : monnaie françaises de 1789 à 1796.

Bonnet phrygien : symbole de la République française, de couleur rouge pouvant arborer une cocarde tricolore.

Cocarde : insigne (badge) circulaire aux couleurs nationales.

Condamné de droits communs : personne condamné pour une infraction de droits communs c'est-à-dire celle qui ne porte atteinte à l'ordre général non politique et non militaire d'un pays.

Corvée : travail obligatoire que les paysans devaient à leur seigneur.

Dévo : un dévot est une personne très pieuse (croyante), attachée aux pratiques religieuses. Par opposition à une personne religieuse qui est simplement croyante.

Droits féodaux : ensemble des règles organisant les privilèges du seigneur sur le peuple (fixation des impôts notamment).

Exécutif : faire exécuter les lois

Justice seigneuriale : les seigneurs (propriétaire des terres) ont le droit d'exercer eux-même la justice sur leur territoire.

Législatif : rédiger les lois

Pamphlet : texte dont le but est de contester le pouvoir en place ou une personnalité.

Sans-culottes : peuple parisien (artisans, commerçants, ouvriers), le terme sans-culotte fait référence à la simple culotte de toile qu'ils portent alors que les aristocrates et les bourgeois portent des culottes en soie.

Servage : esclavage des serfs (paysans) au Moyen-Âge.

Sources des documents:

<http://keepschool.com/fiches-de-cours/college/histoire/monarchie-absolue-france.html>

https://www.assistancescolaire.com/eleve/4e/histoire/reviser-une-notion/les-difficultes-de-la-monarchie-francaise-4_his_06 <http://education.francetv.fr/matiere/histoire/college>

<http://www.semlh-morbihan.fr/IMG/pdf/histoire-france1bis.pdf>

<http://www.histordefrance.fr/question/rois.htm>

<https://histoireparlesfemmes.com/2013/11/08/theroigne-de-mericourt-personnalite-de-la-revolution/>

<http://www.histoire-france.net>

<http://www.larousse.fr>

<https://www.herodote.net>

[http://fr.jurispedia.org/index.php/Classification des infractions selon leur nature \(fr\)](http://fr.jurispedia.org/index.php/Classification_des_infractions_selon_leur_nature_(fr))



3. La révolution française : synthèse

La Révolution française est la chute de l'...Ancien Régime... et la naissance de la France contemporaine. Elle a mis en avant trois idées qui sont devenues la devise de la République française : ...liberté, égalité, fraternité...

L'origine de la Révolution.

A la veille de 1789, la société française est divisée en trois classes sociales :

- o ...clergé.. (prêtre)
- o ...noblesse... (marquis, comte)
- o ...tiers état... (peuple, marchand, paysan)

On parle de ...stratification sociale.... Cela signifie que la société est divisée en groupes hiérarchisés. Il n'y a pas d'égalité entre les groupes.

Le peuple français est mécontent à cause de :

- ...la famine qui sévit... (suite à des inondations)
- ...la hausse du prix du pain...
- ...les impôts trop élevés...
- ...les privilèges accordés aux nobles et au clergé...



De plus, les caisses de l'Etat sont vides et ce pour plusieurs raisons : versement de pension aux nobles et au clergé..., soutien de la guerre ...en Amérique... et organisation ...de fêtes à Versailles...

Louis, XVI décide de réunir les ...Etats généraux.... Son objectif est de faire passer une réforme pour faire payer des impôts à la noblesse et au clergé.

Des représentants des trois ordres devront s'y rendre. Les Français peuvent noter les raisons de leur mécontentement dans les ...cahiers de doléances...

L'Assemblée Nationale

Le tiers état ne veut pas se rendre aux Etats Généraux. Il s'oppose au système de vote : une voix par ordre. Il souhaite ...voix par député...

En effet, le tiers état est beaucoup plus nombreux.

Le 17 juin 1789, le tiers état refuse de se réunir par ordre et proclame

...l'Assemblée nationale..... Le Roi s'y oppose et fait fermer la salle des Etats Généraux. Les députés du tiers état ne sont pas d'accord et se réunissent dans la salle du Jeu de Paume. Ils promettent de ne pas se séparer avant d'avoir donné ...une constitution à la France... à la France, c'est le ...serment du jeu de Paume...



Louis XVI n'est pas d'accord et prend des mesures contre le peuple. Il envoie trente mille soldats dans ...Paris.. pour disperser de peuple et renvoie ...son ministre des Finances., Necker, favorable à la réforme.

La réaction du peuple ne se fait pas attendre, se sentant menacé, le peuple s'empare de la ...Bastille..., prison et symbole de l'arbitraire royal. Nous sommes le ...14 juillet 1789... Le roi cède, rappelle Necker et éloigne ses troupes.

Mais le peuple est maintenant armé et en colère. Ce sont les députés du clergé et de la noblesse qui prennent peur et qui renoncent volontairement à leurs ...privilèges. ...

C'est la ...chute de l'Ancien Régime...



Le ...26 août 1789..., c'est la...Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.....

On reconnaît une égalité entre les hommes. Mais le Roi refuse de la signer de même que de reconnaître l'abolition des privilèges. Le 5 octobre, un groupe de femmes envahissent ...Versailles... et ramènent le Roi à ...Paris..., au ...Palais des Tuileries....

Elles réclament du pain ! Le roi devient otage des Parisiens.

La monarchie constitutionnelle

Le 21 juin 1791, Louis XVI tente de s'enfuir. Il sera rattrapé à Varennes. Il perd alors son pouvoir et toutes ses fonctions.

Toutefois, en juillet 1791, l'Assemblée Nationale veut la fin de la Révolution et un retour au calme. Elle innocente donc le Roi, le rétablit dans ses fonctions mais l'oblige à reconnaître la Constitution. C'est la fin de la ...monarchie de droit divin..... et le début de la...monarchie constitutionnelle.....

En ...avril 1792..., la France est menacée par les monarchies voisines. Elles ont peur que les idées révolutionnaires contaminent leur peuple. Louis XVI va donc, étonnamment, déclarer la ...guerre au pays voisins.... Il espère que la France va perdre et que les autres rois vont lui venir en aide et lui rendre son trône.

Très vite, les Français comprennent la manœuvre du Roi. Ils attaquent les Tuileries et font emprisonner Louis XVI à la prison du Temple avec sa famille. C'est la ...fin de la monarchie constitutionnelle...

En décembre 1792, le procès du Roi commence. Il sera condamné à mort pour avoir trahi la France. Le ...21 janvier 1793..., Louis XVI est ...guillotiné....



La Terreur

...D'octobre 1793..., c'est la ...Terreur..., période pendant laquelle tous les opposants au nouveau régime sont guillotines. La révolution se transforme en ...guerres civiles....

4. La révolution française, un vieux truc sans conséquence ?

Nous venons de voir ensemble longuement la révolution française. Tu te demandes peut-être pourquoi nous avons vu en détails cet événement ? La raison en est simple, il y a encore des conséquences actuelles qui nous concernent : ...La Déclaration universelle des droits de l'Homme....

4.1 Origines

« Le texte de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 est inspiré du texte français de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Après les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, la communauté internationale décide d'élaborer une Charte Internationale de Droits, pour affirmer les valeurs mises en avant dans la lutte contre le fascisme et le nazisme.

La rédaction d'une telle Charte est confiée à un Comité de rédaction présidé par Eleanor Roosevelt et composé de membres en provenance de 18 pays. La Charte est rédigée par le canadien John Peters Humphrey, puis remaniée par le français René Cassin.



Le texte final est pragmatique¹, résultat de nombreux consensus politiques, afin d'obtenir une très large approbation. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est adoptée par la troisième Assemblée Générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948, à Paris. Aucun des 56 États membres des Nations Unies n'a voté contre le texte même si certains se sont abstenus. »

¹ Pragmatique : réaliste

1. Pourquoi a-t-on rédigé la déclaration universelle des Droits de l'Homme ?
...En réaction aux horreurs nazies commises pendant la deuxième guerre mondiale pour protéger tous les êtres humains...
2. Qui a rédigé cette déclaration ?
...Un comité de rédaction dirigé par Eleanor Roosevelt et composé de membres de 18 nationalités. Le texte a été écrit par le canadien Humphrey et modifié par le français Cassin...
3. Par qui, quand et où a-t-elle été adoptée ?
... Le 10 décembre 1948 à Paris par la majorité des États membres des Nations Unies...

4.2 La Déclaration des droits de l'Homme : c'est quoi ?

A. Une explication des droits de l'Homme

« On désigne par « droits de l'Homme » les droits naturels¹ et inaliénables² qu'aurait tout individu, quels que soient son sexe, sa religion, son statut social ou son origine. Universels et naturels¹ parce que fondés sur l'appartenance à l'espèce humaine et inaliénables² parce que personne ne peut les perdre ou y renoncer, même volontairement. Les droits de l'Homme appréhendent donc l'individu comme à la fois autonome et premier par rapport à la société. »

¹ Qui font partie de la nature de l'être humain.

² Qu'on ne peut pas retirer à l'être humain ou que celui-ci ne peut pas abandonner.

HALPERN, C. *Les droits de l'Homme*, dans Sciences Humaines, n°171, mai 2006, p 48.

1. Et donc, la Déclaration des droits de l'Homme avec vos propres mots, c'est... ?

... Une série de règles très générales qui doit assurer aux hommes un minimum de protection et de sécurité pour qu'ils puissent vivre en paix peu importe où ils se trouvent dans le monde...

B. 30 articles pour définir les droits de l'Homme

La Déclaration dit ...

La Déclaration universelle des droits de l'homme comprend 30 articles (paragraphe).

La Déclaration des droits de l'homme est un texte compliqué. Voici une version simplifiée. Tous les êtres humains quels qu'ils soient (riches, pauvres, Blancs, Noirs...) et où qu'ils habitent sur la Terre doivent en principe bénéficier de tous ces droits sans exception.

Article 1 : les valeurs fondamentales (de base) sont la liberté, l'égalité, la fraternité (la solidarité).

Article 2 : Comme tous les citoyens (habitants) de la Terre, vous devez bénéficier des droits et des libertés énoncés (cités) dans cette Déclaration, car on ne peut pas faire de différence entre les êtres humains.

Article 3 : Vous avez droit à la

vie, à la liberté et à la sécurité.

Article 4 : Vous êtes protégé contre l'esclavage (le fait d'être privé de liberté et placé sous la domination d'un maître).

Article 5 : Vous êtes protégé contre la torture.

Article 6 : Vous avez droit à être protégé partout.

Article 7 : Vous avez droit à l'égalité devant la loi.

Article 8 : Vous avez droit à la protection de la justice lorsque la loi de votre pays n'est pas respectée.

Article 9 : Vous ne pouvez pas être arrêté, détenu (être mis en prison) ou exilé (chassé de votre pays) injustement ou sans raison.

Article 10 : Si vous devez être jugé, vous avez droit à un procès juste.

Article 11 : Si vous êtes accusé de quelque chose, vous avez le droit à la présomption d'innocence

(on doit penser que vous êtes innocent) tant que l'on n'a pas prouvé que vous êtes coupable.

Article 12 : Vous avez droit à la protection de votre vie privée.

Article 13 : Vous avez le droit de circuler librement.

Article 14 : Si vous êtes menacé dans votre pays, vous avez le droit de trouver asile (protection) dans un autre pays.

Article 15 : Vous avez le droit d'avoir une nationalité.

Article 16 : Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.

Article 17 : Vous avez droit à la propriété (de posséder quelque chose).

Article 18 : Vous avez droit à la liberté de pensée, de religion (penser ce que vous voulez, choisir une religion et en changer).

Article 19 : Vous avez droit à la liberté d'expression (dire librement ce que vous pensez).

Article 20 : Vous avez droit à la



La Déclaration des droits de l'homme interdit la torture (article 5).

liberté d'association (le droit de se réunir, de faire partie d'un groupe).

Article 21 : Vous avez le droit de prendre part aux affaires de votre pays en allant voter...

Article 22 : Vous avez le droit à la sécurité sociale (système de solidarité qui permet de se soigner, d'avoir de quoi vivre quand on perd son emploi...).

Article 23 : Vous avez droit au travail.

Article 24 : Vous avez droit au repos et aux loisirs.

Article 25 : Vous avez droit à un niveau de vie suffisant (gagner suffisamment d'argent pour bien vivre, se soigner...).

Article 26 : Vous avez droit à l'éducation (à aller à l'école).

Article 27 : Vous avez droit à la culture.

Article 28 : Vous avez droit à la paix.

Article 29 : Les autres ont les mêmes droits que vous.

Article 30 : Nul ne peut détruire les droits et les libertés contenus dans cette déclaration.

Source : WARDENIER, R. La Déclaration dit..., dans le Journal des enfants, 5 décembre 2008

1. Y a-t-il un article qui vous surprend, vous étonne ? Si oui, lequel ?

L'article 1^{er} reprend la devise française : liberté, égalité, fraternité.....

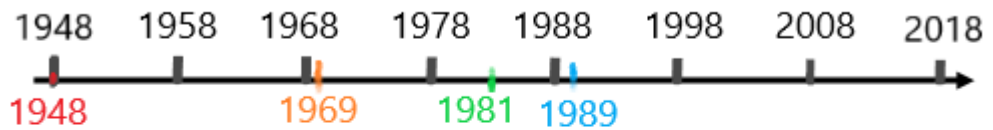
L'article 26 : droit d'aller à l'école (et oui, c'est une chance !)

Article 29 : vous avez des droits, les autres aussi.....

C. Une Déclaration qui a évolué

■ Au fil du temps, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été complétée par d'autres textes apportant des précisions sur certains droits.
 ■ Exemples : en 1969, l'ONU a signé la Convention internationale sur l'élimination de toute discrimination raciale (se dit quand une personne est traitée différemment à cause de la couleur de sa peau).
 ■ En 1987 a été signée une Convention contre la torture.
 ■ En 1989 est apparue la Convention des droits de l'enfant. Ce texte, composé de 54 articles, définit les droits des enfants du monde entier quelles que soient leur race, leur religion ou leur origine. Cette convention a été approuvée (reconnue) par 191 pays (sur les 193 qui composent le monde). Les pays qui reconnaissent une convention s'engagent à respecter tous ses articles comme des lois.

Lis le document à gauche puis complète la ligne du temps ci-dessous. N'oublie pas de replacer la date de la création de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.



- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Convention sur l'élimination de la discrimination raciale
- Convention contre la torture
- Convention des droits de l'Enfant

4.3 La Déclaration des droits de l'Homme, une déclaration indiscutée ?

A l'aide des deux documents suivants, essaye d'expliquer ce qu'on reproche à la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Doc 1 : caricature de Hicham Baba Ahmed, non daté.



Doc 2 : Les valeurs occidentales sont-elles universelles ?

« Rédigée à New-York en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'Homme a fait l'objet de critiques par ce seul mot d' « universel ». En 1986, est entrée en vigueur la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Un texte qui tient compte des particularismes historiques d'un continent et entend prémunir¹ ses signataires contre l'esclavage et la domination étrangère.

Adoptée au Caire en 1990, signée par 57 pays musulmans, la déclaration des droits de l'Homme en Islam, placée sous l'influence de la chariah² islamique, serait plus adaptée aux particularités de ces Etats. Ainsi, la possibilité limitée de changer de religion s'opposerait à la liberté religieuse de l'Occident. Et la dignité de l'Homme dépendrait de son accord avec la loi islamique. Il en est de même de la Charte arabe des droits de l'Homme, adoptée en 2004. »

¹ Prémunir : protéger, mettre en garde.

² Chariah : loi islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle dans certains états musulmans.

Source : CHABAUD, C. *Les valeurs occidentales sont-elles universelles ?* dans l'Histoire de l'Occident. Déclin ou métamorphose ? Hors-série de La Vie-Le Monde, 2014 p. 170-172.

.....Certains reprochent à cette déclaration de ne pas être vraiment universelle c'est-à-dire de ne pas être adaptée aux particularités de tous les peuples (par rapport à la religion par exemple).

Synthèse :

...Loin d'être parfaite, la déclaration des droits de l'Homme a le mérite d'exister. Elle est née d'une histoire particulière dans un contexte précis. Aujourd'hui, elle n'est pas encore respectée partout dans le monde et doit être défendue (par des associations comme Amnesty International par exemple).

4. D'autres révolutions.

4.1 La révolution américaine

Pour comprendre la révolution américaine, il faut remonter aux origines de ces territoires. Comme vous le savez, en 1492, Christophe Colomb, naviguant pour la cour d'Espagne, découvre l'Amérique par hasard. Lorsqu'il débarque sur ce nouveau continent, il est persuadé qu'il se trouve dans les Indes orientales (l'actuel Japon) et nomme donc les gens qu'il croise les Indiens.



pomme-de-terre, tabac...

Grâce à Christophe Colomb et à d'autres explorateurs (Magellan, Mercator, ...) de nouveaux aliments apparaissent en Europe : café, sucre,

Des pays européens, comme l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal conquièrent ces régions inexplorées qui deviennent leurs colonies. Les habitants de ces pays européens s'installent et seront appelés des colons. Ils bouleversent la vie des indigènes par des massacres mais aussi la transmission de maladies nouvelles (grippe, variole...) Ils imposent leur langue, leur manière de vivre et leur religion. Ils obligent hommes, femmes et enfants à travailler dans des conditions inhumaines dans les plantations et dans les mines.

Les années passent, les colonies se développent mais restent sous la domination de leur pays d'origine.

La révolte des colons

Vers 1750, les territoires anglais d'Amérique sont situés à l'est, le long de l'océan atlantique. Ils sont divisés en treize colonies. Au nord se sont plutôt implantés les puritains, des protestants dénonçant les fastes de l'Église anglicane, chassés par les persécutions ; tandis que le sud tropical accueille les planteurs esclavagistes.

Des mesures adoptées par le gouvernement anglais déplaisent aux colons :

- ils n'ont pas le droit de s'étendre sur les territoires de l'ouest, réservés aux Indiens ;
- ils ne sont pas représentés au Parlement en Angleterre alors qu'ils paient des impôts ;
- ils s'opposent aux lourdes taxes imposées par Londres sur certains produits, ainsi qu'à l'instauration de monopoles (les Américains sont obligés d'acheter leur thé à la Compagnie anglaise des Indes).

Les colons vont décider de boycotter les produits anglais, le thé notamment.

La Guerre d'indépendance

- En représailles, les Anglais ferment le port, taxent la ville et envoient des troupes. Les colons décident de s'armer et de lutter contre l'Angleterre qui refuse de négocier. Les combats commencent en 1775. L'année suivante, le 4 juillet 1776, des représentants des treize colonies réunis en Congrès à Philadelphie votent la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.
- Les troupes anglaises sont mieux équipées mais connaissent mal le terrain. Les insurgés obtiennent le soutien militaire de la France, traditionnellement hostile à la Grande-Bretagne. En 1778, la France envoie 38 navires et 6 000 hommes, commandés par La Fayette, un noble épris de liberté.
- En 1781, les Anglais capitulent à Yorktown et en 1783 reconnaissent l'indépendance des États-Unis (traités de Paris et de Versailles). La guerre d'Indépendance a développé chez les Américains un fort sentiment national.

La Constitution des États-Unis d'Amérique

- En 1787, une Constitution fédérale est adoptée à Philadelphie. Le gouvernement fédéral est une autorité commune aux treize États, qui s'occupe de la défense, de la diplomatie, du commerce extérieur et des finances. Les pouvoirs sont clairement séparés, ce qui représente aux yeux des Américains un gage de respect des libertés.
- Le pouvoir exécutif est entre les mains d'un président élu pour quatre ans. Le premier est George Washington (1732-1799), élu en 1789. Le pouvoir législatif appartient au Congrès composé par la Chambre des représentants et par le Sénat. Le pouvoir judiciaire est assuré par la Cour suprême. Chaque État reste cependant maître de sa justice, de sa police et de son enseignement.
- Seuls les plus riches ont le droit de voter. Les femmes, les pauvres, les Noirs et les Indiens sont exclus de la vie politique. Malgré ces limites, les adversaires de l'absolutisme, en Europe, considèrent les États-Unis d'Amérique comme une terre de liberté ; sa Constitution fait figure de modèle.

Petit-à-petit, les Etats-Unis passeront de 13 à actuellement50..... Etats.



Caricature représentant l'oncle Sam qui regarde Georges Washington botter John Bull hors des USA.

5.2 La révolution belge

Le pays s'est construit petit à petit...

Avant 1830, l'état belge n'existe pas. Son territoire est sous différentes dominations étrangères (les Romains, les Francs, les Français, les Ducs de Bourgogne, les Espagnols, les Autrichiens).

En France, suite à la révolution de 1789, comme nous l'avons vu, plusieurs personnes tentent de diriger le pays en semant la terreur. Napoléon, général des armées inspire confiance par ses exploits militaires. Il parvient à prendre le pouvoir. Il devient empereur de la France et étend le pays. Les territoires belges passent sous domination française.

1815, Napoléon perd à Waterloo contre les grandes puissances européennes. Ces dernières redéfinissent les frontières pour assurer la paix. Parmi les décisions prises, la Belgique est intégrée aux Provinces-Unies (Pays-Bas actuels) pour former le royaume des Pays-Bas. Le but est de créer un état tampon pour empêcher la France d'agrandir son territoire de ce côté. Guillaume I^{er} devient le roi de ce nouveau royaume.



Le célèbre lion de Waterloo symbolise la victoire du Royaume des Provinces Unies. Il est tourné vers la France.



Le congrès de Vienne unit la Belgique au Royaume des Pays-Bas.

1) Avant 1815, sous quelle domination est la Belgique ?

.....Nous passons sous la domination de différentes puissances : Romains, Francs, Français, Ducs de Bourgognes, Espagnols, Autrichiens.....

2) Qui a décidé d'unir la Belgique au Pays-Bas ?

.....Les grandes puissances européennes (Prusses, Angleterre...) pour empêcher la France de s'étendre ...

3) Que symbolise le Lion de Waterloo ?

... Il symbolise la victoire du Royaume des Provinces Unies contre la France

De 1815 à 1830

La bourgeoisie belge est vexée. Guillaume I^{er}, qui est protestant et qui parle néerlandais, n'accorde pas d'importance aux Belges qui sont catholiques et qui parlent français.

1830, la bourgeoisie belge utilise le peuple pour se révolter. C'est à l'écoute des paroles de la Muette de Portici (opéra d'abord interdit puis autorisé) que les Belges vont sentir un sentiment national se développer.

*Amour sacré de la patrie,
Rends-nous l'audace et la fierté !
A mon pays, je dois la vie,
Il me devra sa liberté*

Le peuple bruxellois s'attaque à l'armée de Guillaume I^{er} et le 27 septembre 1830, les soldats hollandais sont chassés de Bruxelles. Le 4 octobre, un gouvernement provisoire réclame l'indépendance de la Belgique.

1831, les dirigeants belges choisissent Léopold de Saxe-Cobourg comme premier roi. Il prête serment le 21 juillet 1831. La Belgique devient une monarchie parlementaire.



- 1) Qui s'est plaint du comportement de Guillaume I^{er} ou Guillaume d'orange ?
.....La bourgeoisie belge vexée que Guillaume ne parle pas français.
- 2) Que se passe-t-il aujourd'hui le 27 septembre ?
.....C'est la fête de la communauté française...
- 3) Que fête-t-on le 21 juillet aujourd'hui ?
.....La fête nationale belge. On se souvient de la prestation de serment du 1er Roi des Belges, Léopold I^{er} ...
- 4) En France et aux Etats-Unis, ils ont décidé d'élire un président alors qu'en Belgique, on a placé un roi sur le trône. Qu'est-ce qui pourrait expliquer ce choix selon toi ?
.....La Belgique est issue de l'association des deux communautés : les Flamands et les Wallons. Le Roi est censé représenter l'union du pays, il est le symbole de l'unité....